



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2025

Présents : Franck MONGE, Benoit REY, Céline POULET, Laura GENCEL, Vera DE RUIJTER, Béatrice LILLIO, Aurélie GABORY, Luc FAURE, Jérôme PONTON, André MONNIER

Absent : LETRANGE Frédéric,

Secrétaire de séance : Céline POULET

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à porter sur le procès-verbal du conseil municipal du 18 février 2025, adopté, 2 abstentions

Ordre du jour

1/ Camping municipal – Gestion 2025

- Création d'une régie de recettes et d'avances
- Création d'un emploi saisonnier
- Convention avec l'ANCV pour l'acceptation de chèques vacances

2/ Acquisition de matériel culturel – demande de subvention départementale

3/ Tarif des locations des salles communales

4/ Intercommunalité -Avenant n°1 à la convention de prestation de service – Etablissement des rôles d'assainissement

5/ Dérogation au repos dominical – Carod SAS

6/ Informations et questions diverses

1/ Camping municipal – gestion 2025

a) Création d'une régie de recettes et d'avances (DEL2025-03)

Il est institué une régie de recettes et d'avances auprès du camping municipal.

Vote à l'unanimité

b) Création d'un emploi saisonnier (DEL2025-04)

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, en raison de la gestion du camping municipal,

Il est décidé de créer un emploi non permanent à temps non complet à hauteur de 25h hebdomadaires en référence au grade d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité lié à l'ouverture du camping municipal pour une période allant du 26 avril 2025 au 31 octobre 2025 inclus. La rémunération est fixée, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, à l'indice brut 558 / indice majoré 478.

Vote à l'unanimité

c) Adhésion à l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV) – Convention (DEL2025-05)

Dans le cadre de la gestion et l'exploitation du camping municipal « Le Pont de la Drôme », il convient de favoriser l'accessibilité du camping au plus grand nombre de personnes. La possibilité de paiement par chèques-vacances serait un moyen de dynamiser la fréquentation du camping municipal.

L'agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV), établissement public à caractère industriel et commercial propose ce service. L'adhésion par convention électronique est gratuite, une commission de 2.5% est perçue sur la valeur des chèques-vacances présentés au remboursement.

Considérant qu'il convient de mettre en place le système de paiement par chèques-vacances pour le camping municipal, il est donc proposé d'adhérer au dispositif de l'ANCV.

Vote à l'unanimité

2/ Acquisition de matériel culturel – demande de subvention (DEL2025-06)

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Drôme afin de financer du matériel culturel qui serait mis à disposition des associations de Vercheny selon le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT		
		Conseil départemental de la Drôme	2 160,67 €	60 %
Coût	3 601,12 €	Reste à charge de la commune	1 440,45 €	40 %
TOTAL	3 601,12 €	TOTAL	3 601,12 €	

Vote à l'unanimité

3) Tarif de location des salles communales (DEL 2025-07)

Il est proposé de modifier les tarifs de location pour les associations :



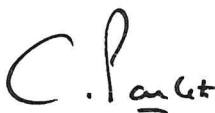
- Associations de Vercheny : gratuité jusqu'à 30 h d'utilisation annuelle puis au-delà 3€ / heure
- Associations hors Vercheny : gratuité jusqu'à 10h d'utilisation annuelle puis au-delà 3€ / heure

	Salle de réunion « La Plaine »		Salle de réunion « Le Haut »	
	01/05 au 30/09	01/10 au 30/04	01/05 au 30/09	01/10 au 30/04
COMMUNE				
• Ecole	Gratuit			
• Associations	Gratuit jusqu'à 30h annuelles au-delà 3 €/heure			
• Particuliers, entreprises	40 € / 24h 3 € / heure	60 € / 24 h 3 € / heure	30 € / 24 h 3 € / heure	50 € / 24 h 3 € / heure

6/ Informations et questions diverses

- Compte rendu visite du 26 février des techniciennes FEDER
- Ecole : compte rendu du conseil d'école du 11 mars ; 4^{ème} classe ouverte quasiment définitivement ; très bonnes relations avec l'équipe enseignante
- Date prochain conseil municipal : 8 avril 2025 ; vote du budget
- Choix de l'avance remboursable du budget principal au budget photovoltaïques
- Travaux fibre : problème de déploiement à Vercheny le Haut lié au manque de signature des conventions
- Camping municipal : remise en état de la toiture le 12 avril

Séance levée à 21h25

Approuvé le 08/04/2025 Signature du Maire Franck MONGE	 	Signature du Secrétaire de Séance Céline POULET
		

	Salle de réunion « La Plaine »		Salle de réunion « Le Haut »	
	01/05 au 30/09	01/10 au 30/04	01/05 au 30/09	01/10 au 30/04
HORS COMMUNE				
• Ecole	Gratuit			
• Associations	Gratuit jusqu'à 10h annuelles au-delà 3 €/heure			
• Particuliers, entreprises	60 € / 24h 3 € / heure	80 € / 24 h 3 € / heure	50 € / 24 h 3 € / heure	70 € / 24 h 3 € / heure
Caution	50 €			

Ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} septembre 2025.

Vote à l'unanimité

4) Intercommunalité – Avenant n°1 à la convention de prestation de service – Etablissement des rôles d'assainissement (DEL2025-08)

Vu la délibération en date du 5 septembre 2023 approuvant la convention de prestation d'établissement des rôles d'assainissement entre la commune et la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans – Cœur de Drôme,

Vu la délibération en date du 12 décembre 2023 approuvant les termes de la convention concernant plus particulièrement les conditions financières,

Vu la réforme des redevances Agence de l'Eau entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025 remplaçant les redevances de pollution domestique et modernisation des réseaux de collecte par les redevances sur la consommation d'eau potable, pour performance des réseaux d'eau potable et pour performances des systèmes d'assainissement,

Il convient d'établir un avenant à la convention pour inclure la redevance « Performances des systèmes d'assainissement » pour l'établissement du rôle assainissement dans les mêmes conditions.

Vote à l'unanimité

5/ Dérogation au repos dominical – CAROD SAS

Avis favorable, à l'unanimité, sur la demande de dérogation au repos dominical de la SAS CAROD portant sur la période du 20 avril au 28 septembre 2025 pour trois salariés.